

Date de la convocation :
26 mai 2023
Date d'affichage : 26 mai 2023

Nombre de membres afférents
au Conseil : 19
Nombre de membres
en exercice : 16
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 14

OBJET : Autorisation de signature d'un acte notarié portant régularisation d'une convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune de la Bathie concernant la parcelle D 3939

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 02 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 02 juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Armelle MOLINAS (procuration à M Damien SANTON), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT. M. Frédéric MOLINAS (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL)

Madame Joëlle BANDIERA a été élue secrétaire de séance.

Vu la délibération du conseil municipal de la Bathie en date du 04 mars 2022 portant autorisation de signature d'une convention de servitudes au profit de ENEDIS pour le passage d'un câble électrique souterrain sur la parcelle D 3939 sise rue Rouget de L'Isle, au lieu-dit Gubigny

Il est rappelé que par délibération du 04 mars 2022, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de servitudes au profit de ENEDIS pour le passage d'un câble électrique souterrain sur la parcelle D 3939 sise rue Rouget de L'Isle, au lieu-dit Gubigny.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation de Madame le Maire par procuration de cette dernière (« le mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY, 4 route de Vignières (« le mandataire ») à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 Euros, ayant son siège à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444 608 442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- Faire toutes déclarations,
- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et déclarations du Mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY, 4 route de Vignières.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

